

	examine ensuite les acteurs du « carré institutionnel » : Commission européenne, Conseil des ministres, Parlement européen et Conseil européen. La deuxième partie développe les autres institutions et organes de l'Union : Cour de Justice, Cour des comptes, Médiateur européen, Comité économique et social, Comité des Régions, Banque centrale européenne et agences communautaires. Enfin, la troisième partie traite des acteurs non institutionnels : définition et typologie des groupes d'intérêts, modalités de l'intervention des groupes d'intérêt dans le système politique européen, l'opinion publique comme acteur du système.
Bibliographie	Le portefeuille de lectures est disponible sur Moodle.
Faculté ou entité en charge:	ESPB

